

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAILLAT Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2022.

PRESENTS : Dominique PAILLAT, Fabrice HERBRETEAU, Catherine GOURMAUD, Philippe RIPAUD, Franck GUITTON, Laure ROUET, Benoit AVRIL, Benoit BARD, Nathalie BIZET, Françoise BODIN, Thomas CANDAIS, Odile DELACOTTE, Dominique EMERIT, Jean-Yves LOISEAU, Mickaël MACE, Nelly PIVETEAU.

ABSENTE : Isabelle HELIE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Dominique EMERIT

Nombre de conseillers : en exercice : 17 - Présents : 16 - Votants : 16

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire évoque le décès d'un ancien agent, Mme Catherine CHAUVIN.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Après lecture du dernier procès-verbal de réunion du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2022 envoyé à chaque membre pour approbation, le Conseil Municipal approuve celui-ci.

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES - RH

1- Décision modificative n°3 budget communal

Monsieur Le Maire explique que suite à la délibération D2022-090 du 7 novembre dernier concernant l'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée AB 620 à destination en partie de transformer la maison d'habitation en une MAM, il convient de créer une opération et d'engager des crédits pour assurer les dépenses début 2023 (achat du bien en février + MO).

De plus, des ajustements de crédits sont nécessaires pour l'opération Cabinet médical (changement article budgétaire). Une décision modificative doit donc être prise :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-106 : CABINET MEDICAL	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-106 : CABINET MEDICAL	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-114 : LOCAL COMMERCIAL ET MAM	0,00 €	263 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	273 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-111 : LES LOGEMENTS COEURS VENDEENS	263 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	263 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	273 000,00 €	273 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après présentation, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
- valide la décision modificative n°3 au budget principal telle que présentée ci-dessus.

2- Décision modificative n°1 budget assainissement

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la réalisation du diagnostic assainissement, un oubli a été fait pour mettre des crédits sur l'option retenue pour la géolocalisation. De ce fait afin de clôturer le marché il convient de rajouter des crédits sur l'article 2031 ETUDES. Une décision modificative doit donc être prise :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031 : Frais d'études	0,00 €	5 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	5 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21532 : Réseaux d'assainissement	5 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	5 600,00 €	5 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après présentation, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
- valide la décision modificative n°1 au budget assainissement telle que présentée ci-dessus.

VOIRIE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ASSAINISSEMENT

3- Vente et échange de parcelles village Les Fournils

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération D2021-043 approuvant la vente des voies communales des fournils au prix de 1.50 € du m².

Aussi l'enquête publique étant terminée, il convient de préciser les numéros de parcelles et prix de vente et/ou échanges entre les acquéreurs selon le document d'arpentage réalisé.

- vente par la Commune au GAEC LES DECIDEURS de la parcelle B 642 issue du Domaine Public pour un prix de 33 euros et frais de l'acte de vente à la charge de l'acquéreur.

- vente par la Commune à M. et Mme Philippe SOULARD de la parcelle B 640 issue du Domaine Public pour un prix de 54 euros et frais de l'acte de vente à la charge des acquéreurs.

- échange entre la Commune et M. et Mme Christian CHATEIGNER, la commune cède les parcelles B 641 et 643 issues du Domaine Public d'une valeur 549 euros. M. et Mme CHATEIGNER cèdent la parcelle B 631 (issue de la division du B 638) d'une valeur de 6 euros à la commune. Il en résulte par conséquence, une soulte à la charge de M. et Mme CHATEIGNER de 543 euros et frais de l'acte d'échange à la charge de M. et Mme CHATEIGNER.

Après présentation, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- valide les échanges et ventes de parcelles tels que présentés ci-dessus
- charge l'office notarial de Chantonnay de rédiger les actes relatifs à cette affaire.

BATIMENTS

4- Contrat de maîtrise d'œuvre pour la transformation d'une habitation en MAM
Faute d'élément reçu par l'architecte, ce point est reporté au mois de janvier 2023.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal à cet effet :

- en matière de droit de préemption urbain :

Numéro	Objet	Biens	Montant	Date d'attribution réelle ou prévisionnelle
71	Renonciation à préempter	Parcelle cadastrée AB 734 située 4 Impasse des Boutons d'Or appartenant à M. et Mme AGENEAU Jean-Pierre	160 000 € + 4 800 € TTC de commission à la charge de l'acquéreur	01/12/2022

- en matière de commande publique :

Numéro	Objet	Attributaire	Montant	Date d'attribution
72	Arpentage voirie et espace verts les Boutons d'Or	Sarl Géomètres Experts Christiaens Jeanneau Rigaudeau 1bis place de Lattre de Tassigny 85700 POUZAUGES	3 935.00 € H.T soit 4 720.00 € T.T.C.	06/12/2022
73	Acquisition micro-onde	Leclerc Zone d'Activités Polaris, Rue des Forêts, 85110 Chantonnay	90.38 € H.T. soit 109 € T.T.C.	06/12/2022

QUESTIONS DIVERSES et PAROLES AUX ADJOINTS

- Les Vœux au personnel communal sont fixés le mardi 10 janvier à 18h30

Monsieur le Maire annonce :

- que la commune a reçu le prix d'encouragement dans la catégorie Nature en ville pour son aménagement paysager Jardin de Léandre.

Commission Economie / Sports et Jeunesse : M. Franck GUITTON résume la rencontre faite avec l'épicière de Sigournais pour l'ouverture d'un dépôt ponctuel 2 matinées par semaine à côté de la Poste. Après un avis favorable de la commerçante, ce point sera mis à l'ordre du jour de janvier pour définir les conditions d'utilisation du local.

Côté sport : les agrès de fitness sont installés sur les 2 sites, le skate park est en cours d'aménagement. Le terrain à bosses et le terrain de basket 3*3 devraient s'achever pour fin janvier 2023. Une suggestion de chemin sablée est faite pour accéder en toute saison aux équipements de fitness à côté du city park. La demande est prise en compte et sera analysée pour le budget 2023.

Commission Communication / Culture et Loisirs : Mme Laure ROUET informe :

- La soirée animation du circuit de Noël est prévue le 17 décembre à partir de 18h (illuminations des sapins et découverte du circuit de Noël, vin chaud, présence du Père-Noël et animation musicale.
- Pas de succès pour la 2^{ème} soirée jeux, aucune personne ne s'est déplacée, la commission maintient toutefois les rencontres jusqu'en mars prochain.
- La Bibliothèque sera fermée pendant les vacances de Noël. Nous accueillons une nouvelle bénévole Mme Mégane AVRIL pour le comité de lecture et les permanences.

Commission CCAS et Affaires Sociales : Mme Catherine GOURMAUD informe :

- Les arbres de Noël auront lieu le vendredi 16 décembre à St Vincent Sterlanges pour l'école publique et dans la salle des sports de Saint Germain pour l'école privée.
- L'école publique a présenté son spectacle préparé par les CM1 CM2 avec la compagnie Croche dans le cadre du CLEA (Contrat Local d'Education Local Artistique et Culturelle). Cette action gratuite pour toutes les écoles du territoire de l'intercommunalité rencontre un beau succès.
- Maison d'Assistantes Maternelles : une première rencontre a été fixée en mairie avec 3 assistantes maternelles intéressées pour l'ouverture d'une MAM sur notre territoire.
- les colis des aînés ont été commandés, la distribution se fera en même temps que les Echos
- Un bilan de l'Atelier d'Emmanuelle est fait à l'assemblée, le CCAS réfléchi à une nouvelle formule pour 2023 et à déposer un nouvel à candidature auprès de la Conférence des Financeurs.

Côté intercommunalité : Le relais d'écoute, accompagnements et aide à la parentalité (REAAP) a effectué un café parentalité sur le thème « Les Réseaux Sociaux » animé par les voyageurs du net. 15 familles ont participé.

Les ateliers numériques sont reconduits sur 2023 sur Saint Germain de Prinçay les mardis matin. Toutes les personnes sont les bienvenues.

Commission Voirie et Environnement : M. Philippe RIPAUD informe qu'il reste plus que la signalétique au sol à faire Rue Général Charette, la route est par conséquent toujours fermée. Les agents techniques posent les décors de Noël cette semaine.

Commission Bâtiments : M. Fabrice HERBRETEAU informe de l'avancement des travaux de la salle des Boutons d'Or. L'appel d'offres est terminé pour la réhabilitation des Cœurs Vendéens, l'analyse est en cours.

A l'issue de la réunion Monsieur le Maire informe que la prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le **lundi 9 janvier 2023.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Vu la secrétaire de séance,
Dominique EMERIT.

Certifié exact,
Le Maire
Dominique PAILLAT.